



**ARRETE N° 41/2024**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et suivants,  
Vu le Code de la Route,

**CONSIDERANT :**

- L'organisation de la fête des voisins le vendredi 14 juin 2024, rue du Nord,
- Que les organisateurs, représentés par Mme EL ALLALI, ont demandé à pouvoir utiliser le domaine public dans l'impasse au niveau du n°16 rue du Nord jusqu'à l'entrée du passage des Tournesols de 18h à 23h,
- La nécessité de prendre des mesures de police spéciale afin de garantir la sécurité des participants,
- La nécessité de prendre une mesure de réglementation particulière et provisoire de circulation afin de prévenir tout risque,

**ARRETE**

**Art. 1 :** Pour permettre le déroulement de la fête des voisins de la rue du Nord en toute sécurité, la circulation est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

**Rue du Nord (entre le n°16 jusqu'à l'intersection avec le passage des Tournesols) :**

- la circulation sera interdite le vendredi 14 juin 2024 de 18h à 23h,

**Art. 2 :** Une dérogation concernant la circulation et selon les possibilités d'accès, sera accordée aux organisateurs de la manifestation, aux véhicules communaux et à tous les véhicules de police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, ambulances et véhicules d'urgences (EDF/GDF/SDEA) et au gestionnaire de la voie.

**Art. 3 :** Les services techniques de la Commune mettront en place les éléments techniques (barrières, signalisation, ...) nécessaires à la sécurisation.

**Art. 4 :** Le détenteur de l'autorisation doit veiller à la propreté de la voie publique et procéder à son nettoyage. Toute dégradation causée au domaine public sera réfectionnée par les services compétents, aux frais du détenteur de l'autorisation.

**Art. 5 :** Le présent arrêté peut être contesté par un recours administratif ou contentieux dans un délai de 2 mois à partir de sa publication.

**Art. 6 :** Cet arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers-Centre Ouest,
- Madame EL ALLALI.

Fait à Niederhausbergen,  
Le 4 juin 2024

Le Maire,



Jean Luc HERZOG